



18 septembre 2024

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

www.bpwcanada.com

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) vous soumet respectueusement son mémoire 2024, ci-joint, afin que vous en preniez connaissance et que vous y donniez suite. Ce document présente les résolutions soumises par nos membres de tout le pays, puis débattues et acceptées lors de notre congrès national du mois d'août 2024.

BPW Canada est une organisation non confessionnelle et non partisane qui favorise et met en pratique l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Depuis plus de 90 ans, nous prônons l'égalité des droits de la femme dans la législation et les politiques. En exprimant nos préoccupations dans ce mémoire et en engageant un dialogue ouvert avec votre gouvernement, nous pourrons bâtir, ensemble, un Canada solide et prospère.

Au nom de BPW Canada, je profite de l'occasion pour saluer les mesures que le gouvernement fédéral a prises pour faire progresser les causes qui touchent les travailleuses. Plus particulièrement, l'établissement d'un plan national sur la garde des enfants réjouit BPW Canada, qui milite en sa faveur depuis plus de 50 ans. De plus, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe englobe bon nombre de nos résolutions de cette année, qui visent notamment la reconnaissance du féminicide dans le *Code criminel* et l'adoption d'une loi contre la traite de personnes afin d'aider les victimes de ce crime odieux.

Nous demandons respectueusement que vous et les ministres que ces causes concernent preniez connaissance des résolutions ci-jointes et acceptiez de vous entretenir avec notre délégation au moment qui conviendra, selon vos horaires respectifs. BPW Canada vous contactera pour faire un suivi des présentes et confirmer la date et l'heure de notre entretien.

Nous vous félicitons des efforts que vous avez fournis pour faire progresser l'égalité des genres, et nous attendons avec impatience de vous rencontrer prochainement.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Shan McEwing
Présidente pour 2024-2026
BPW Canada



Ce document a également été envoyé aux personnes suivantes :

Monsieur Pierre Poilievre, chef de l'opposition, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6. Courriel : pierre.poilievre@parl.gc.ca

Monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jagmeet.singh@parl.gc.ca

Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : yves-francois.blanchet@parl.gc.ca

Madame Elizabeth May, co-cheffe du Parti vert du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : elizabeth.may@parl.gc.ca

Monsieur Jonathan Pedneault, co-chef du Parti vert du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jonathan.pedneault@greenparty.ca

Madame Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : chrystia.freeland@parl.gc.ca

Monsieur Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : dominic.leblanc@parl.gc.ca

Madame Patricia Hajdu, ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario et ministre des Services aux Autochtones, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : patty.hajdu@parl.gc.ca

Monsieur Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : marc.miller@parl.gc.ca

Monsieur Steven MacKinnon, ministre du Travail et des Aînés, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : steve.mackinnon@parl.gc.ca

Monsieur Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : sean.fraser@parl.gc.ca

Monsieur Mark Holland, ministre de la Santé, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : hcmminister.ministresc@canada.ca

Madame Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : minister-ministre@swc-cfc.gc.ca



Madame Kamal Khera, ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : kamal.khera@parl.gc.ca

Madame Ya'ara Saks, ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : yaara.saks@parl.gc.ca

Madame Jenna Sudds, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : jenna.sudds@parl.gc.ca

Monsieur Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6. Courriel : arif.virani@parl.gc.ca

Mémoire présenté
à
MONSIEUR JUSTIN TRUDEAU,
PREMIER MINISTRE DU CANADA,
par



**La Fédération canadienne des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

The Canadian Federation of Business and Professional Women

**Membre de La Fédération internationale des femmes de carrières
commerciales et professionnelles**

bpwcanada@bpwcanada.com
www.bpwcanada.com

**Notre but : améliorer les conditions économiques,
politiques, sociales et d'emploi des femmes du Canada**

« Un travail de femmes pour aider les femmes au travail »

Septembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

Résolutions de BPW Canada

Résolutions approuvées lors du congrès de La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles, qui s'est tenu du 9 au 11 août 2024 :

| | | |
|----------|--|--------|
| 1 | Résolution n° 1 : Prioriser l'inclusion du féminicide dans le <i>Code criminel</i> du Canada | Page 2 |
| 2 | Résolution n° 2 : Assurer la prolongation, la perpétuité et la réponse unilatérale de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes | Page 4 |
| 3 | Résolution n° 3 : Accorder la suspension et la radiation du casier judiciaire des victimes de la traite de personnes | Page 6 |
| 4 | Résolution n° 4 : Fournir plus de logements abordables pour les femmes du Canada | Page 8 |



INTRODUCTION

La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) revendique l'égalité des femmes et cherche à améliorer leurs conditions économiques, politiques, sociales et d'emploi. BPW Canada est une organisation non confessionnelle et non partisane qui favorise et met en pratique l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Au sein de son réseau de soutien, BPW Canada développe le leadership et le potentiel professionnel des femmes par le truchement de l'éducation, de la sensibilisation, du plaidoyer et du mentorat.

En 1930, BPW Canada participa à la fondation de la Fédération internationale des femmes de carrières commerciales et professionnelles. BPW International jouit du statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 1947 et est reconnue comme la voix des travailleuses dans plus de 95 pays. BPW Canada jouit d'un statut consultatif spécial depuis le 30 septembre 2021.

Depuis plus de 90 ans, nous défendons les droits des femmes sur tous les plans et nous jouons un rôle important dans les avancées qui contribuent à une société juste et équitable. Pour en savoir davantage sur nos réalisations, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.bpwcanada.com.

Le congrès biennal de BPW Canada s'est tenu à Moncton (N.-B.) du 9 au 11 août 2024. Les résolutions exposées dans ce document ont été proposées par nos clubs, étudiées et formulées, puis présentées lors du congrès de 2024, où elles ont été débattues et votées. Les résolutions acceptées sont incluses aux présentes afin que vous les examiniez.

Nous attendons avec impatience l'occasion de nous entretenir avec les représentants et représentantes de notre gouvernement fédéral afin de leur présenter nos résolutions et nos préoccupations de façon plus détaillée.

Shan McEwing
Présidente de BPW Canada (2024-2026)
president@bpwcanada.com

Shannon MacNeill
Vice-présidente, Résolutions, statuts et affaires publiques de BPW Canada (2024-2026)
resolutions@bpwcanada.com



Résolution n° 1 : Prioriser l'inclusion du féminicide dans le *Code criminel* du Canada

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de faire ce qui suit :

1. Modifier le *Code criminel* de sorte qu'il définisse le féminicide comme un homicide intentionnel d'une femme ou d'une fille en raison de son genre, et que cette définition englobe diverses formes de violence fondée sur le genre contre les femmes et les filles;
2. Établir pour le féminicide des dispositions légales distinctes qui sont axées sur la nature genrée de ce crime et qui assurent des lignes directrices appropriées en matière d'enquête, de poursuite et de sentence;
3. Examiner et évaluer régulièrement l'efficacité des modifications juridiques et des programmes connexes, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes (c.-à-d. les organismes de défense des femmes, les spécialistes du droit et les groupes de défense des victimes), afin d'apporter les corrections et les améliorations nécessaires;
4. Travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin que l'approche adoptée pour remédier au féminicide soit cohérente et cohésive à l'échelle du pays.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents d'implanter le féminicide dans le *Code criminel* du Canada comme un meurtre au premier degré.

Fondement

L'homicide lié au genre est plus qu'un meurtre « ordinaire », car il est souvent le dernier acte d'un long continuum de violence que l'on a ignoré et qui prend racine dans l'inégalité des relations de pouvoir entre les sexes (UNODC, 2017). Les Nations Unies définissent le féminicide comme l'homicide intentionnel d'une femme ou d'une fille en raison de son genre. Le gouvernement du Canada a signé la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), de nombreuses conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme, ainsi que les recommandations énoncées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Définir le féminicide dans le *Code criminel* et reconnaître le féminicide comme une infraction distincte peuvent aider à prévenir la violence faite aux femmes et à y remédier. Cela aiderait également à recueillir des données pour mesurer l'ampleur du problème, étant donné que « féminicide » n'est pas un terme officiel pour bien des organismes gouvernementaux et des services de police.



En 2022, 184 femmes et filles ont été tuées au Canada – principalement par des hommes. Une femme ou une fille est tuée toutes les 48 heures (FCF, 2023), ce qui représentait une hausse de 27 % en 2022. Au Canada, le féminicide touche cinq fois plus de femmes et de filles autochtones que de femmes et de filles non autochtones. Les femmes et les filles sont plus susceptibles d’être tuées par leurs proches (ONU Femmes, 2022). De 2011 à 2021, 77 % des homicides résolus de femmes ou de filles dont l’auteur présumé était de genre masculin ont été classés comme étant liés au genre. Selon la police, le tiers (32 %) des homicides de femmes et de filles qui sont liés au genre ont pour principale motivation la colère, le désespoir ou la frustration de la personne qui en est accusée. Cette proportion est près de trois fois supérieure à celle observée pour les homicides non liés au genre (Cotter et Sutton, 2023).

Mise à jour

BPW Canada a été encouragée de voir que le Service de police d’Ottawa a reconnu un féminicide lors d’un acte présumé de violence entre partenaires intimes, le 28 août 2024, et que l’on a demandé l’ajout du terme « féminicide » dans le *Code criminel* comme étant un meurtre fondé sur le sexe. On croit que c’était la première fois qu’un corps policier du Canada utilisait ce mot dans le contexte d’une enquête pour meurtre alors que l’on réunissait encore des éléments de preuve (CTV News, 2024).

Références

- Cotter, A. et Sutton, D. (2023, 27 octobre). *Décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d’homicide de femmes et de filles lié au genre au Canada, 2009-2010 à 2020-2021*, Statistique Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2023001/article/00007-fra.htm#a3>
- CTV News (2024). *What is a “femicide” and why do some advocates and police want it in the Criminal Code?* : <https://www.ctvnews.ca/canada/what-is-a-femicide-and-why-do-some-advocates-and-police-want-it-in-the-criminal-code-1.7017102#:~:text=Jennifer%20Zabarylo's%20battered%20body%20was,after%20he%20turned%20himself%20in>
- FCF – Fondation canadienne des femmes (2023, 14 novembre). *La violence fondée sur le genre : les faits* : <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/violence>
- ONU Femmes (2022, 25 novembre). *Cinq faits essentiels à connaître sur le féminicide* : <https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/reportage/2022/11/cinq-faits-essentiels-a-connaître-sur-le-feminicide>
- UNODC – Academic Council on the United Nations System (2017, mai). Aldo Lale-Demoz, directeur exécutif adjoint. *Femicide, Volume VII – Establishing a Femicide Watch in Every Country* : https://agendaforhumanity.org/sites/default/files/Femicide-Volume-VII-Establishing-a-Femicide-Watch-in-Every-Country_0.pdf



Résolution n° 2 : Assurer la prolongation, la perpétuité et la réponse unilatérale de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents d'assurer la perpétuité d'une stratégie nationale continue de lutte contre la traite des personnes qui inclut l'apport public des parties prenantes et des organisations non gouvernementales, en plus d'engager un dialogue constructif avec les personnes qui y ont survécu, les groupes ethniques, les personnes LGBTQIA+ et les Autochtones.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de superviser les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de les aider à créer leurs propres plans de lutte contre la traite de personnes, semblables au projet de loi 251 de l'Ontario.

Fondement

La traite de personnes est une infraction d'après le *Code criminel* du Canada et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Les déplacements constants que les trafiquants et trafiquantes effectuent pour exploiter leurs victimes les aident à échapper aux organismes d'application de la loi et font en sorte qu'il est presque impossible pour leurs victimes de savoir où elles se trouvent. Comme la plupart des traites de personnes ayant lieu au Canada à des fins sexuelles s'effectuent d'une ville à une autre ou d'une province à une autre, le gouvernement du Canada, dans son rapport publié en 2016 sur le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes, conclut qu'un plan de coordination intergouvernemental est nécessaire pour améliorer l'application de la loi et la condamnation (gouvernement du Canada, 2016).

Le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes regroupait toutes les activités fédérales dans un plan exhaustif. Lorsque ce plan est venu à échéance, en 2016, on a abordé le problème en créant la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (gouvernement du Canada, 2019). Cette stratégie viendra à échéance en 2024, ce qui est préoccupant. Le Canada a besoin d'une coordination et d'une surveillance fédérales pour renforcer la prévention, l'intervention, la sensibilisation et les poursuites intergouvernementales qui permettraient d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de la criminalité et de soutien communautaire. Cette stratégie doit être prolongée et doit accueillir l'apport de parties prenantes pour assurer l'efficacité d'un plan de lutte contre cet horrible problème.



Références

- Assemblée législative de l'Ontario (sans date). *Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes* : <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-42/session-1/projet-loi-251>
- Gouvernement du Canada (2016). *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes* : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>
- Gouvernement du Canada (2019). *Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes – Rapport 2021-2023* : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2024-2021-23-nscht-snlctp/index-fr.aspx>
- Gouvernement du Canada – Statistique Canada (2023, 4 décembre). *La traite des personnes au Canada, 2022* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2023001/article/00002-fra.htm>



Résolution n° 3 : Accorder la suspension et la radiation du casier judiciaire des victimes de la traite de personnes

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents de modifier la *Loi sur le casier judiciaire* afin d'y inclure une nouvelle annexe relative à la suspension du casier pour toute infraction liée à la prostitution que la personne contrevenante a commise pendant qu'elle était victime d'une traite de personnes.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les casiers judiciaires des gens ayant survécu à la traite de personnes et ayant commis une infraction liée à la prostitution soient radiés de sorte qu'ils disparaissent de toutes les bases de données fédérales, provinciales, territoriales et municipales.

Fondement

Une étude sur la traite de personnes, menée par des survivants et survivantes faisant partie de l'organisme National Survivor Network, a démontré que la grande majorité des personnes qui y survivent ont un casier judiciaire qui en découle (National Survivor Network, 2022). Criminaliser les infractions liées à la prostitution qui sont commises par des victimes de la traite de personnes est injuste, étant donné que les circonstances sont hors de leur contrôle. Le fait d'avoir un casier judiciaire peut nuire à la réintégration des femmes dans la société. De plus, radier le casier judiciaire des gens ayant survécu à la traite de personnes pourrait les aider à accéder à un emploi et à des possibilités éducatives et à se prémunir contre la discrimination dans les secteurs réglementés par le fédéral, grâce à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. BPW Canada demande que la *Loi sur le casier judiciaire* soit modifiée de sorte qu'elle englobe les infractions liées à la prostitution qui en faisaient partie avant 2014 (arrêt *Bedford*). Cette modification permettrait aux gens qui ont survécu à la traite de personnes et que l'on a déclarés coupables d'une infraction liée à la prostitution de demander la suspension de leur casier judiciaire (Cour suprême du Canada, 2018).

Au moyen du projet de loi C-66, intitulé *Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques*, on a adopté une procédure qui permet de radier un casier judiciaire dans certaines circonstances. Cette loi autorise le gouverneur ou la gouverneure en conseil (GEC) à ajouter d'autres infractions à l'annexe lorsque certaines conditions sont satisfaites, si l'activité n'est plus une infraction en vertu d'une loi du Parlement et si le ou la GEC est d'avis que criminaliser l'activité constitue une injustice historique (Chambre des communes, 2018). Ces survivants et survivantes sont des victimes et doivent avoir la possibilité de reprendre une vie normale sans que l'on poursuive leur victimisation.



Références

- Chambre des communes (2018). *Projet de loi C-66 (42-1), Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques*, sanction royale, Parlement du Canada : <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/42-1/projet-loi/C-66/sanction-royal>
- Cour suprême du Canada (2013). *Canada (Procureur général) c. Bedford*, causes de la CSC (Lexum) : <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/13389/index.do>
- National Survivor Network (2022) : <https://nationalsurvivornetwork.org>
- Polaris (sans date). *Criminal Record Relief for Trafficking Survivors – Updating Grades and Rubric to Reflect Current Improvements and Changes* : <https://polarisproject.org/wp-content/uploads/2023/04/Criminal-Record-Relief-for-Trafficking-Survivors-by-Polaris.pdf>



Résolution n° 4 : Fournir plus de logements abordables pour les femmes du Canada

IL EST RÉSOLU QUE La Fédération canadienne des femmes de carrières commerciales et professionnelles (BPW Canada) presse le gouvernement du Canada et les ministères pertinents d'exiger que les ordres de gouvernement provinciaux et municipaux et les promoteurs immobiliers privés qui demandent des fonds fédéraux dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) répondent aux critères d'abordabilité d'un logement établis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et que le nombre d'unités créées soit calculé et déclaré chaque année.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada d'exiger, dans le cadre du financement des municipalités, que les municipalités et les promoteurs immobiliers ajoutent, aux propositions soumises dans le cadre de la SNL, 20 % de logements locatifs abordables, restreints à pas moins de 30 à 40 ans de loyer abordable et financés sur la base d'une densité accrue, de subventions fiscales et de prêts économiques, afin d'encourager la construction d'unités abordables.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE BPW Canada presse le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire des programmes de la SNL, de veiller à ce que l'on reconnaisse le segment de la population qui a des besoins impérieux en matière de logement (c.-à-d. les ménages dirigés par une femme à revenu moyen) et que l'on offre à cette population un financement ciblé pour la création d'unités locatives abordables.

Fondement

Il faut améliorer les critères fédéraux de financement du logement et les directives qui s'y rattachent afin de livrer un plus grand nombre d'unités et d'identifier les ménages dirigés par une femme ayant des besoins impérieux en matière de logement comme principale cible pour la création de logements. Les statistiques de la SCHL montrent que 18 % des femmes sont locataires, contre 16 % chez les hommes. Par ailleurs, 27 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme contre 16 % par un homme (SCHL, 2019).

Depuis l'adoption de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, en 2017, il n'y a eu ni création tangible de logements pour les 530 000 familles qui en ont besoin, ni affectation de fonds à la construction des 160 000 unités abordables promises (SCHL, 2023). Les programmes de la SNL ne donnent pas de définition standard d'un logement abordable. On présente des dépenses en disant qu'elles concernent des unités abordables, mais les ménages doivent parfois consacrer plus de 30 % de leur revenu avant impôt, un élément de la définition de la SCHL. Exiger le maintien de l'abordabilité pendant 30 à 40 ans pourrait engendrer des logements locatifs stables dont l'abordabilité n'expirerait jamais. On pourrait aussi imposer des quotas de construction aux municipalités et convaincre les promoteurs immobiliers privés au moyen de nouveaux instruments financiers, rabais fiscaux et incitatifs réglementaires. Comme les problèmes d'abordabilité des logements touchent majoritairement les femmes, il est important que le gouvernement prenne ces mesures afin d'améliorer la situation.



Références

- SCHL – Société canadienne d’hypothèques et de logement (2019). *Données sur les besoins impérieux en matière de logement* : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/recherche-sur-le-logement/les-besoins-imperieux-en-matiere-de-logement/donnees-sur-les-besoins-imperieux-en-matiere-de-logement>
- SCHL – Société canadienne d’hypothèques et de logement (2023). *Pénurie de logements au Canada – Mise à jour sur la quantité de logements nécessaire d’ici 2030* : <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/2023/housing-shortages-canada-updating-how-much-we-need-by-2030-fr.pdf>
- SCHL – Société canadienne d’hypothèques et de logement (2023). *Rapport sur l’offre de logements – Grands marchés du Canada, avril 2023* : <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/housing-supply-report/housing-supply-report-2023-04-fr.pdf>